

Nos vis-à-vis se demandent peut-être pourquoi nous avons adopté cette façon de voir. C'est parce que nous estimons que celle des libéraux est illégitime, unilatérale et, partant, propre à susciter la division. Les propositions que nous avons faites au comité mixte étaient conçues pour accroître la légitimité de la procédure de modification constitutionnelle en la rendant compatible avec les traditions du fédéralisme canadien. Elles auraient attisé la fierté de tous les Canadiens car elles auraient permis de modifier la constitution au Canada et d'unifier le pays en appuyant la nouvelle constitution canadienne sur un consensus réel.

Notre parti est favorable au rapatriement, à la constitutionnalisation des droits, à la péréquation et à la formule d'amendement dite de Vancouver. Le 22 octobre 1980, nous avons présenté à la Chambre une résolution qui demandait le rapatriement immédiat de la constitution, mais les libéraux et les néo-démocrates l'ont rejetée.

Depuis le début du débat, notre parti tente de mettre au point les compromis sans lesquels nous ne pourrions mettre un terme aux divergences et à l'hostilité qui divisent présentement notre pays. La résolution dont nous sommes maintenant saisis a empoisonné les relations intergouvernementales dont l'harmonie est vitale dans un pays comme le nôtre. Il y a la démarche unilatérale du premier ministre qui veut faire adopter cette résolution, et son double critère pour la modification de notre constitution: d'une part, la démarche unilatérale du gouvernement visant l'adoption des modifications préconisées par le premier ministre et, d'autre part, l'application d'une formule d'amendement qui permette de prendre en compte le point de vue de tous les autres intéressés.

La fédération canadienne repose sur l'existence de deux ordres de gouvernement qui se vouent un respect mutuel. La démarche unilatérale actuelle engendre à elle seule un climat de méfiance, de désunion et de conflit. Dans notre système fédératif, les provinces ont et doivent continuer d'avoir un rôle important à jouer. L'apport des provinces y est indispensable. Notre parti tient à cet apport provincial parce que la fédération canadienne est une association, une association fondée sur la participation de tous les ordres de gouvernement.

Je le répète, cette résolution engendre un climat qui rendra impossible la mise en œuvre d'une réforme véritable durant les années à venir. Le projet du gouvernement s'appuie sur de fausses prémisses. Le gouvernement libéral est convaincu que le système fédéral ne fonctionne plus et que le progrès ne peut naître d'un consensus. Tels sont les principes de base de la résolution que l'on nous propose. On nous dit que le consensus est inopérant. Que les négociations n'aboutiront pas. Le gouvernement libéral s'appuie sur ces principes pour faire cavalier seul, non seulement contre les provinces, mais également contre la population canadienne. Notre régime fédéral est conçu de telle sorte que le consensus donne des résultats lorsque des gouvernements raisonnables sont disposés à trouver une solution de compromis. Il est évident qu'il ne peut aboutir lorsque le gouvernement fédéral cherche à imposer sa volonté aux autres ordres de gouvernement. Voilà précisément ce que recherche notre premier ministre actuel. Il espérait que le fédéralisme échoue afin de pouvoir imposer sa volonté au peuple canadien. C'est d'ailleurs ce que prouvent les documents qui sont disparus clandestinement de la conférence des premiers ministres. Il y disait en effet qu'il serait dans l'intérêt

### *La constitution*

du gouvernement fédéral que la conférence aboutisse à un échec car il pourrait ainsi procéder unilatéralement. C'est parce que le premier ministre a saboté la conférence des premiers ministres que les consultations ont échoué.

● (1620)

**M. Colletette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je signale qu'aucun député ne peut prêter une arrière-pensée à un autre député. Le député de Pembina (M. Elzinga) a enfreint le Règlement et la coutume de la Chambre en prêtant une arrière-pensée au premier ministre (M. Trudeau) et je lui demande de retirer ses paroles.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Pembina a la parole. Il sait sûrement que l'on peut mettre en doute le caractère parlementaire des propos qu'il a tenus.

**M. Taylor:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je signale que les propos en question sont bien moins insultants que ceux que tient le premier ministre presque tous les jours pendant la période des questions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Elzinga:** Je disais donc que la Confédération n'échoue que lorsque les dirigeants du pays le permettent et que c'est le premier ministre qui a permis à notre régime fédéral d'échouer. Le premier ministre prétend que nous travaillons depuis 54 ans pour rapatrier la constitution. C'est en effet ce que nous dit l'histoire. Par ailleurs, pendant ces 54 ans, seulement 48 jours ont été réservés aux négociations tendant à rapatrier la constitution. Par conséquent, l'argument ne tient pas.

Pourquoi les députés d'en face veulent-ils que la Grande-Bretagne modifie notre constitution au lieu de nous la rendre? Pourquoi demandent-ils à la Grande-Bretagne de se mêler de nos affaires? Si vous me le permettez, je voudrais expliquer aux députés d'en face pourquoi. Les modifications constitutionnelles contenues dans le projet de résolution à l'étude ne résisteraient pas au processus de modification préconisé par le premier ministre. C'est pourquoi il veut que la Grande-Bretagne se charge de cette besogne malpropre.

Selon nous, le projet de résolution est illégitime du point de vue politique parce qu'il ne tient pas compte de la nature fédérale du Canada. Il est unilatéral parce qu'il empêche les provinces, qui sont des associées à part entière dans la Confédération, de participer au processus de modification constitutionnelle. Le projet est donc une source de division à l'heure actuelle et il continuera à l'être.

La formule d'amendement proposée dans la résolution laisse à désirer. Il est impossible d'en arriver au consensus requis pour que cette formule soit respectée. En outre, la formule de Victoria proposée dans la résolution crée certaines catégories de provinces en accordant un veto perpétuel à certaines d'entre elles et en imposant des exigences démographiques à d'autres. Je rejette la formule d'amendement de Victoria parce qu'elle ne reconnaît pas l'égalité des provinces dans la fédération canadienne. Elle accorde un veto perpétuel à certaines provinces, quelle que soit leur population à l'avenir. Elle crée des catégories distinctes de provinces dans la région de l'Atlantique et dans l'ouest du Canada.